

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Note d'orientation

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne:

Affaires juridiques et conformité

Comptabilité réglementaire

Crédit

Détail

Haute direction

Opérations

Pupitre de négociation

Vérification interne

Personne-ressource :

Bruce Grossman

Analyste de l'information, Politique
de réglementation des membres

416 943-5782

bgrossman@iiroc.ca

09-0052

Le 17 février 2009

Liste des titres admissibles à une couverture réduite

Liste des titres admissibles à une couverture réduite (« LTACR »)

Vous trouverez ci-joint, comme pièce [jointe n° 1](#), la liste des titres admissibles à une couverture réduite (« LTACR ») qui a été établie au moyen des données disponibles pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008. Cette liste doit être utilisée pour déterminer les titres admissibles à une couverture réduite comme il est prévu à l'alinéa 2(f)(iv) et au paragraphe 12(a) de la Règle 100 pour les courtiers membres du Manuel de réglementation de l'OCRCVM.

Une rubrique distincte indique les titres qui sont admissibles à l'ajout dans la LTACR uniquement parce qu'ils ont des options émises par l'Options Clearing Corporation (« OCC ») à leur égard.

Nous rappelons aux courtiers membres que, en ce qui a trait aux titres donnant le droit d'obtenir, par conversion ou échange, des titres figurant sur la LTACR, la couverture doit se calculer selon l'article 21 de la Règle 100 pour les courtiers membres, Couverture maximale



prescrite pour les titres convertibles, qui prévoit simplement qu'on ajoute au taux de couverture réduite, le cas échéant, la perte à la conversion.

La présente liste remplace à compter du 10 mars 2009 [soit quinze jours ouvrables après la date du présent avis] **la dernière LTACR publiée.**